
**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023.

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laurence TEREKENKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laura BELLOIS	à	M. Michel PICARD
Mme Nicole SIEPI	à	M. Claude MATHON
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	M. Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Coline OLIVIER	à	M. Foued BOUBERKA
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Guillaume GINGUENE

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Virginie BUSSON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

189.09.2023 FINANCES

**CONTRIBUTION AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - FACECO –
SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DU SEISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LIBYE**

Approuve à l'unanimité la contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à hauteur de 10.000€ afin de soutenir les populations marocaines et libyennes victimes des catastrophes naturelles (soit 5.000€ pour chaque pays).

190.09.2023 FINANCES**GARANTIE D'EMPRUNT – LOGIREP – OPERATION ACQUISITION DE 47 LOGEMENTS COLLECTIFS SOCIAUX A OSNY**

Décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts contractés par la société LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 6 910 856 euros, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 910 856 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt N° 144776 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la dite-convention de garantie en application de la présente et tout acte y afférent.

La convention de garantie prévoit en contrepartie de la garantie d'emprunt, la réservation de 9 logements (2 PLS, 3 PLAI, 4 PLUS) situés dans l'opération durant toute la durée des prêts.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

191.09.2023 FINANCES**GARANTIE D'EMPRUNT – VAL D'OISE HABITAT – OPERATION REHABILITATION DE 152 LOGEMENTS RESIDENCE DE LA RAVINIERE**

Décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts contractés par la société VAL D'OISE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 9 815 100 euros, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 815 100 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt N° 150304 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la dite-convention de garantie en application de la présente et tout acte y afférent.

La convention de garantie prévoit en contrepartie de la garantie d'emprunt, la réservation de 30 logements situés dans l'opération durant toute la durée des prêts.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

192.09.2023 PATRIMOINE**EXONERATION TOTALE DES PENALITES DE RETARD AUX SOCIETES CCR (LOT 1) et ASNIERES BLINDAGE (LOT 3) DANS LE CADRE DU MARCHE 2021.03 DE RESTAURATION DU CHATEAU DE GROUCHY A OSNY**

Décide à l'unanimité d'exonérer les entreprises CCR et ASNIERES BLINDAGE de l'intégralité des pénalités de retard dues dans le cadre de l'exécution du marché numéro 2021-03.

Approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} octobre 2023 :

- 1 emploi permanent à temps complet de responsable du service patrimoine/logistique sur les grades du cadre d'emploi d'ingénieur et du cadre d'emploi de technicien
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des services techniques, de l'aménagement et de l'urbanisme sur les grades du cadre d'emploi d'attaché et du cadre d'emploi d'ingénieur
- 1 emploi fonctionnel de directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de chargée des relations publiques sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable des payes sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des finances et des marchés sur les grades du cadre d'emploi d'attaché
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade de rédacteur
- 8 emplois d'animateur à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et 1 emploi d'animateur à temps non complet 30h30/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable animation sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et de d'animateur
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur d'espace de vie sociale sur les grades des cadres d'emploi d'animateur, attaché et d'assistant socio-éducatif

Du supprimer au 1^{er} octobre 2023 :

- 1 emploi permanent à temps complet de directeur du patrimoine sur le grade d'ingénieur
- 1 emploi permanent à temps complet de directeur de l'aménagement et de l'espace public sur le grade d'attaché
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien sur le grade de technicien
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maintenance du château sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien du château sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet de chargée des relations publiques sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'assistante administratif sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'appariteur/archiviste/agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le grade de rédacteur
1 emploi permanent à temps complet de responsables des payes sur le grade de rédacteur
1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 20/35 heures sur le grade psychologue
1 emploi permanent à temps complet de responsable de l'état civil sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
1 emploi permanent à temps complet de directeur d'accueil de loisirs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
8 emplois d'animateur à temps non complet 28h/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et 1 emploi d'animateur à temps non complet 29h/35h sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif
1 emploi permanent à temps complet de référente famille sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'animateur
1 emploi permanent à temps complet de directeur de centre social sur les grades des cadres d'emploi de rédacteur, d'animateur et d'assistant socio-éducatif
1 emploi permanent à temps complet d'agent de développement local et de chargé de développement et de chargé de la mise en œuvre de la politique de la ville sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation

194.09.2023 RESSOURCES HUMAINES
MISE A JOUR REGLEMENT INTERIEUR « PREST'OSNY »

Décide à l'unanimité d'abroger le règlement intérieur « Action sociale mairie Osny » et son annexe.
Approuve à l'unanimité le règlement intérieur « Prest'Osny » et son annexe.

195.09.2023 RESSOURCES HUMAINES
INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITES DURABLES »

Décide à l'unanimité d'instaurer le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune d'Osny, dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

196.09.2023 RESSOURCES HUMAINES
VERSEMENT PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Décide à l'unanimité du versement de la prime pouvoir d'achat aux agents de la commune remplissant les conditions définies par le décret 2023-702 du 31 juillet 2023.
Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 € (< 1 975 € bruts mensuels)	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € (entre 1 975 € et 2 275 € bruts mensuels)	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € (entre 2 275 € et 2 430 € bruts mensuels)	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € (entre 2 430 € et 2 570 € bruts mensuels)	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € (entre 2 570 € et 2 690 € bruts mensuels)	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € (entre 2 690 € et 2 800€ bruts mensuels)	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € (entre 2 800 et 3 250 € bruts mensuels)	300 €

La prime de pouvoir d'achat est réduite, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence. Elle est versée en une seule fois.

197.09.2023 URBANISME

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (PLH 2023-2028) : AVIS DE LA COMMUNE

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) tel qu'arrêté par la Communauté d'Agglomération le 4 juillet 2023, sous réserve que les remarques détaillées ci-dessous soient prises en compte et intégrées au projet de PLH :

- Définir un parcours résidentiel des gens du voyage sur l'ensemble de villes de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- Mettre en place un groupe de travail afin d'apporter une réflexion sur les types de logements adaptés et l'accompagnement qui devra être apporté aux gens du voyage.

198.09.2023 URBANISME

ACTUALISATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS DANS LE VAL D'OISE : AVIS DE LA COMMUNE

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la nouvelle proposition de classement sonore des infrastructures de transport terrestres routières.

La commune est concernée par les modifications suivantes :

- La suppression du classement de la rue Aristide Briand,
- L'élargissement de l'empreinte sonore sur la route d'Ennery et modification de son classement de la catégorie 4 à la catégorie 2,
- L'ajout du tronçon rue de Livilliers entre le centre commercial de l'Oseraie et la rue du Réservoir en catégorie 4,
- La suppression du classement du chemin des Hayettes,
- La modification des catégories sur la Chaussée Jules César, et la rue des Beaux Soleils.

199.09.2023 URBANISME**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – SOCIETE LOUIS VUITTON MALLETIER : AVIS DE LA COMMUNE**

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des ICPE déposée par la société Louis Vuitton Malletier pour la construction d'un nouveau bâtiment d'atelier logistique sur le territoire des communes d'Osny et de Puiseux-Pontoise – au lieu-dit « La Chaussée d'Osny ».

200.09.2023 CULTUREL**CONVENTION DE RÉSIDENCE D'ARTISTES**

Autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention annuelle de résidence.

Dans le cadre de la mise en place de sa saison culturelle et de son développement, la ville d'Osny souhaite mettre en place une résidence d'artistes avec la jeune Compagnie Enblok, composée de 7 membres, au Forum des arts et des loisirs.

201.09.2023 COMMUNICATION**ADHESION AU BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Décide à l'unanimité d'adhérer au « Bureau d'Accueil des Tournages » de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette charte et tous les documents relatifs aux tournages et de percevoir les recettes des différents tournages selon les tarifs suivants :

1. Tournage en décor intérieur (bâtiments publics)

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	700	1 000	1 300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 050	1 500	1 950
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	560	800	1 040
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	840	1 200	1 560
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	140	200	260
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	280	400	520

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	140	200	260
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	210	300	390
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	35	50	65
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	70	100	130

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	70	100	130
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	105	150	195
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	18	25	33
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	35	50	65

2. Tournage en décor extérieur (espaces verts, voie publique sans entrave à la circulation – redevance perçue et autorisation délivrée par la commune concernée -, équipements sportifs)

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	490	700	910
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	735	1 050	1 365
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	123	175	228
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	245	350	455

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	392	560	728
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	588	840	1 092
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	98	140	182
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	196	280	364

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	98	140	182
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	147	210	273
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	25	35	46
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	49	70	91

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	49	70	91
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	74	105	137
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	12	18	23
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	25	35	46

3. Tournage en décor remarquable

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 400	2 000	2 600
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	2 100	3 000	3 900
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	350	500	650
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	700	1 000	1 300

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 120	1 600	2 080
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 680	2 400	3 120

Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	280	400	520
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	560	800	1 040

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	280	400	520
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	420	600	780
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	70	100	130
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	140	200	260

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	140	200	260
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	210	300	390
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	35	50	65
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	70	100	130

4. Tournage sur la voie publique avec perturbation de la circulation – redevance perçue et autorisation délivrée par la commune concernée

CINEMA – FICTION TV - PUBLICITE			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	1 050	1 500	1 950
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 575	2 250	2 925
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	263	375	488
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	525	750	975

EMISSION DE FLUX			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	700	1 000	1 300
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	1 050	1 500	1 950
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	175	250	325
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	350	500	650

FORMAT COURT ET FORMAT WEB – CLIP AUTOPRODUIT			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	525	750	975
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

PHOTOS ARTISTIQUES			
Tarif journalier	Equipe technique		
	-De 30	De 30 à 50	+ De 50
Tournage Journée semaine (8h à 20h)	350	500	650
Tournage Nuit (20h à 8h) / Dimanche / Jour férié	525	750	975
Forfait Journée occupation sans activité de production (sur 24h)	88	125	163
Forfait Journée montage / démontage (sur 24h)	175	250	325

202.09.2023 SOCIAL / ENFANCE**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, VIE DES QUARTIERS ET ACTION SOCIALE**

Approuve à l'unanimité les termes de la Convention Territoriale Globale de la CAF.

Autorise à l'unanimité le versement de recettes issues de « bonus territoire » qui seront calculées chaque année suite à la déclaration de données d'activité réelle.

203.09.2023 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 PROLONGE JUSQU'EN 2022 et 2023**RAPPORT ANNUEL 2022 QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE OSNY ET DE LA CACP – PERSPECTIVES 2023**

Approuve à l'unanimité le rapport annuel du contrat de ville, comprenant le bilan 2022 et les perspectives 2023, établi par la CACP, ainsi que le rapport de la ville d'Osny qui est plus spécifique à son territoire.

204.09.2023 FINANCES**CESSION PAR L'INTERMEDIAIRE DU SITE AGORASTORE D'UN VEHICULE IMMATRICULE DB 335 PQ**

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conclure définitivement la vente du véhicule immatriculé DB 335 PQ réalisée via la plateforme AGORASTORE pour un montant de 15.000 € et à signer tous documents afférents à ladite vente.

205.09.2023 CULTUREL**MANIFESTATION POLAR'OSNY, LE FESTIVAL DU ROMAN POLICIER, 4EME EDITION****DEMANDE DE DEFRAIEMENT DES AUTEURS INVITES AU SALON DU POLAR LE 25 NOVEMBRE 2023**

Approuve à l'unanimité l'indemnisation des auteurs invités au Salon du Polar du 25 novembre 2023 dans le cadre du Festival du roman Policier « Polar'Osny » de leurs frais de déplacements et de séjour, sur la présentation de justificatifs.

206.09.2023 COMMUNICATION – TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES PUBLICATIONS MUNICIPALES

Approuve à l'unanimité les tarifs des encarts publicitaires insérés dans les publications municipales ci-dessous :

- 1- **Inf'Osny** Tarifs hors taxes des insertions publicitaires en quadrichromie pour une parution bimestrielle en 9 000 exemplaires :

TARIF EN EUROS H.T.

SURFACE	Artisans et commerces de proximité	Entreprises
1/8 de page	200 €	330 €
¼ de page	350 €	490 €
½ page	600 €	880 €
1 page	1 100 €	1 420 €
2 ^{ème} de couverture	1 265 €	1 880 €
3 ^{ème} de couverture	1 210 €	1 610 €
4 ^{ème} de couverture	1 320 €	2 050 €

Une réduction des tarifs suivant la fréquence des insertions publicitaires est appliquée de la manière suivante, afin d'inciter à la prise multiple de commandes ou de récompenser la fidélité d'un annonceur :

De 2 à 3 parutions : - 5%

De 4 à 5 parutions : - 7 %

Pour 6 parutions : - 10 %

Remise de bouclage : -20%

Remise professionnelle (accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi Sapin) : -15%

2- **Autres publications** Tarifs hors taxes des insertions publicitaires en quadrichromie pour des parutions annuelles (mini-guides, etc.) en 3 000 exemplaires :

TARIF EN EUROS H.T.

SURFACE	Artisans et commerces de proximité	Entreprises
½ page	300 €	440 €
1 page	650 €	710 €
2 ^{ème} de couverture	630 €	940 €
3 ^{ème} de couverture	605 €	805 €
4 ^{ème} de couverture	660 €	1 025 €

207.09.2023 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°116.05.2023 à 178.08.2023.

Fait à Osny, le 03 OCT. 2023

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

